



Formules socles à la main de l'entreprise

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

	Mini	Médium	Confort	Formule 1	Formule 2
HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)					
Honoraires					
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	140% BR-MR	190% BR-MR	270% BR-MR	100 % BR	200 % BR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	120% BR-MR	170% BR - MR	200% BR - MR	100 % BR	200 % BR
Frais de séjour					
Frais de séjour dans un établissement conventionné	100% FR-MR	100% FR-MR	100% FR-MR	-	-
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	100 % FR - MR	100 % FR - MR	100 % FR - MR	100 % BR	200 % BR
Forfait journalier hospitalier	100 % forfait	100 % forfait	100 % forfait		
Forfait actes lourds	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels		
Chambre particulière					
Chambre particulière (par jour)	20 euros	40 euros	65 euros	15 euros	30 euros
Lit d'accompagnement					
Lit d'accompagnement (par jour)	20 euros	40 euros	65 euros	5 euros	10 euros
Hospitway					
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospitway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en	Oui	Oui	Oui	-	-
SOINS COURANTS					
Maternité					
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	100 euros	250 euros	400 euros	80 euros	160 euros
Honoraires médicaux					
Consultation ou visite d'un médecin généraliste adhérent à l'un des DPTAM	140% BR-MR	190% BR-MR	270 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Consultation ou visite d'un médecin généraliste non adhérent à l'un des DPTAM	120% BR-MR	170 % BR - MR	200 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	150% BR-MR	210 % BR - MR	320 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	130% BR-MR	190 % BR - MR	200 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	150% BR-MR	210% BR-MR	320% BR-MR	100 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	130% BR-MR	190 % BR - MR	200 % BR - MR	100 % BR	200 % BR
Imagerie médicale					
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	150% BR-MR	210% BR-MR	320% BR-MR	100 % BR	200 % BR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	130% BR-MR	190% BR - MR	200% BR - MR	100 % BR	200 % BR
Honoraires paramédicaux					
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	60% BR	120% BR	250% BR	100 % BR	200 % BR



Adaptalia Métiers Santé

Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire - IDCC: 2216

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
Analyses et examens de laboratoire			
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	60% BR	120% BR	250% BR
Matériel médical			
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	50% BR	150% BR	300% BR
Médecines non conventionnelles			
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADEL, RPPS ou FINESS (par année civile) Spécialistes pris en charge : ostéopathie, chiropractie, acupuncture	25 euros par séance ⁽¹⁾	35 euros par séance ⁽¹⁾	40 euros par séance ⁽¹⁾
Médicaments			
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Moyens contraceptifs prescrits et non pris en charge par la Sécurité sociale (forfait global par année civile)	30 euros	45 euros	60 euros
Prévention			
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR ⁽²⁾	100 % BR - MR ⁽²⁾	100 % BR - MR ⁽²⁾
Consultation chez un diététicien (par année civile, pour un enfant de moins de 20 ans)	15 euros	25 euros	30 euros
Test de dépistage des virus impliqués dans le cancer du col de l'utérus (Test HPV), dans la limite d'une prise en charge tous les 3 ans	50% BR	150% BR	200% BR
Dépistage Hépatite B	60% BR	120% BR	250% BR
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	30 euros	30 euros	30 euros
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros	200 euros

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
5 euros par séance ⁽¹⁾	10 euros par séance ⁽¹⁾
-	-
-	-
Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾
-	-
50 % BR	100 % BR
100 % BR	200 % BR
-	-
-	-



Adaptalia Métiers Santé

Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire - IDCC: 2216

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
Autres postes			
Frais de Transports	100 % BR - MR 100 euros	100 % BR - MR 200 euros	100 % BR - MR 300 euros
Cure thermale : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année civile)	Limitation de la garantie des médecins non adhérents à l'un des DPTAM à 200% BR-MR par bénéficiaire	Limitation de la garantie des médecins non adhérents à l'un des DPTAM à 200% BR-MR par bénéficiaire	Limitation de la garantie des médecins non adhérents à l'un des DPTAM à 200% BR-MR par bénéficiaire
My Easy Santé			
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui
Téléconsultation			
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui	Oui
AIDES AUDITIVES			
Aides auditives			
Equipement 100% Santé ⁽⁹⁾	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes ⁽⁹⁾	440 euros - MR	840 euros - MR	1 440 euros - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants ⁽⁹⁾	1 540 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	50% BR	150% BR	300% BR
DENTAIRE			
Soins et prothèses 100% Santé	100% PLV-MR	100% PLV-MR	100% PLV-MR
Soins (hors 100% Santé)			
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Orthodontie			
Orthodontie prise en charge	55% BR	100% BR	200% BR
Prothèses (hors 100% Santé)			
Prothèses à tarifs limités dans la limite de 100% PLV-MR	50% BR ⁽⁴⁾	100% BR ⁽⁴⁾	200% BR ⁽⁴⁾
Prothèses à tarifs libres	55% BR	100% BR ⁽⁶⁾	200% BR ⁽⁶⁾
OPTIQUE			
Verres et monture ⁽¹⁰⁾			
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	150 euros - MR	250 euros - MR	400 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	200 euros - MR	400 euros - MR	600 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	230 euros - MR	460 euros - MR	700 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
Autres postes Optique			
Lentilles de contact correctrices prises en charge ou non par la Sécurité sociale (y compris jetables)	100 euros ⁽⁷⁾	175 euros ⁽⁷⁾	250 euros ⁽⁷⁾
Opération de la myopie ou de l'hypermétropie (par an, par œil et par bénéficiaire)	400 euros	600 euros	800 euros
Itelis			
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
50 euros	100 euros
-	-
-	-
-	-
400 euros	560 euros
300 euros	300 euros
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR ⁽⁵⁾	200 % BR ⁽⁵⁾
100 % BR	200 % BR
-	-
100 euros	200 euros
200 euros	400 euros
200 euros	400 euros
-	-
30 euros ⁽⁸⁾	90 euros ⁽⁸⁾
50 euros	100 euros
-	-



Adaptalia Métiers Santé

Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire - IDCC: 2216

Formules socles à la main de l'entreprise

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Mini	Médium	Confort	Formule 1	Formule 2
------	--------	---------	-----------	-----------

(1) dans la limite de 3 séances (2) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché (3) selon le poste auquel il est rattaché (4) dans la limite de 100% PLV-MR (5) dans la limite de 100%PLV-MR (6) Limité à 3 000 euros par année civile et par bénéficiaire, au delà nous garantissons 125%BR-MR (7) Forfait global par an, au delà de la garantie des lentilles prise en charge est de 100% BR-MR (8) Forfait global par an

(9) Le renouvellement de la prise en charge d'une aide auditive ne peut intervenir avant une période de 4 ans suivant la date de délivrance de l'aide auditive précédente. Ce délai de renouvellement s'entend pour chaque oreille indépendamment.

(10) Nous limitons notre prise en charge à 1 monture et 2 verres tous les deux ans à compter de la date de délivrance de l'équipement précédent; à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article L165-1 du code de la Sécurité sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue : la modification de correction doit être justifiée par la fourniture d'une nouvelle prescription médicale ou d'un justificatif de l'opticien. Pour les assurés presbytes ne voulant ou ne pouvant pas avoir des verres progressifs, il est possible de faire réaliser un équipement pour la vision de loin et un équipement pour la vision de près tous les 2 ans. Pour un équipement dont les verres relèvent de deux classes différentes, la garantie applicable est la moyenne des garanties de chaque classe.

Verres simples: Avec verres uni-focaux Sphère entre -6 et 6 Sphérocyllindrique entre -6 et 0 et Cylindre inf = 4 Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) inf = 6

Verres complexes : Avec verres uni-focaux, Sphère hors zone -6 et 6 Sphérocyllindrique entre -6 et 0 et Cylindre > 4 Sphérocyllindrique inf -6 et Cylindre sup = 0,25 Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) > 6 Avec verres multifocaux Sphère entre -4 et 4 Sphérocyllindrique entre -8 et 0 et Cylindre inf = 4 Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) inf = 8

Verres très complexes : Avec verres multifocaux, Sphère hors zone -4 et 4 Sphérocyllindrique entre -8 et 0 et Cylindre inf = 4 Sphérocyllindrique < -8 et Cylindre sup = 0,25 Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) > 8

Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex. • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n° A-86154341 et dûment inscrit dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuille 201, section 8, feuille numéro 512.428, inscription 1^{re}, édite l'application mobile et la version web Easy Santé (www.myeasysante.fr).